

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 13 JANVIER 2025 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette,
maire-suppléant
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

Et :

Le directeur général : Daniel Fournier
La greffière adjointe : Nadia Soucy

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA REGIE INTERNE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**
- 10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul.)**

DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-252 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE).

11. SALAIRE ANNUEL ET VACANCE DU DIRECTEUR GENERAL.
12. NOMINATION DU COORDONNATEUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE ET DU RESPONSABLE DE L'ACCES A L'INFORMATION.
13. AUTORISATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL.
14. AJOUT D'UN SIGNATAIRE AUPRES DE DESJARDINS ET MODIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR ACCESD AFFAIRES.
15. DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR.
16. PAIEMENT DE LA FACTURE ADH07463 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUEBEC.
17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS AU NOM DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
18. DEMANDE D'UTILISATION DE L'INTERNET DE LA VILLE POUR LA DIFFUSION DU FM 103,1.
19. RENOUVELLEMENT DU BAIL 07455 B03 - POSTE RELAIS DE LA SURETE DU QUEBEC.
20. DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2025.
21. ORIGINE INNOVATION - FACTURE D'ACOMPTE.
22. FORMATION D'UN COMITÉ POUR NÉGOCIER LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
23. PRIMES A LA GREFFIERE ADJOINTE ET AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.
24. AFFAIRES NOUVELLES.
 - A)
 - B)
 - C)
25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 24 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) DEMANDE DU COMITÉ DE FINANCEMENT DE LA COUPE DESJARDINS 2025.

- B) **RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.**
- C) **ACHAT DE DEUX (2) MODULES DE JEUX.**
- D) **ACHAT D'UNE HOTTE DE POÊLE POUR LA CANTINE DU CENTRE SPORTIF.**

Et le retrait des points suivants :

- 18. DEMANDE D'UTILISATION L'INTERNET DE LA VILLE POUR LA DIFFUSION DU FM 103,1.
- 19. RENOUVELLEMENT DU BAIL 07455 B03 - POSTE RELAIS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.
- 21. ORIGINE INNOVATION -FACTURE D'ACOMPTE.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2025 est déposé.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 décembre 2024 soit et est adopté tel que présenté.

4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.

Le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 349 954,56 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2665 à 2668, les dépôts directs 2 159 à 2 209 ainsi que les prélèvements 1 685 à 1 694 confirment les paiements effectués du 1^{er} au

31 décembre 2024 et totalisant la somme de 349 954,56 \$.

6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2024.

Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2024 se lit comme suit :

Revenus :

Au 31 décembre 2024 : 2 094 008,62 \$

Dépenses :

Au 31 décembre 2024 : 2 347 651,06 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 31 décembre 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.

Un rapport annuel du directeur du service de Sécurité incendie est déposé auprès des membres du Conseil.

8. CORRESPONDANCE.

1. Invitation à un premier atelier de transfert et d'échange des connaissances sur les eaux souterraines de la zone Gaspésie-Matapédia.
2. Lettre de démission en date du 16 décembre 2024 de monsieur Daniel Fournier à titre de conseiller au poste numéro 4.

9. RÉSOLUTION 25-001 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-420 - RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement 25-4209 - RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE- soit et est adopté.

10. AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur André Minville, qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement modifiant le règlement modifiant les

grilles de spécifications (marges de recul du règlement de zonage 12-352 de la Ville de Murdochville.

Le projet de règlement 25-421 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS (MARGES DE REcul) DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE - est déposé auprès des membres du Conseil.

11. RÉSOLUTION 25-002 - SALAIRE ANNUEL ET VACANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.

CONSIDÉRANT la résolution 24-142 confirmant l'embauche de monsieur Daniel Fournier à titre de directeur général de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre le comité de négociations de certains points non prévus à la politique des employé(e)s cadres et monsieur Daniel Fournier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général, monsieur Daniel Fournier, soit et est assujetti à la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Murdochville pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

QUE son salaire annuel au 6 janvier 2025 soit de 92 500 \$ et que ce salaire soit ajusté au 1^{er} janvier de chaque année tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Murdochville pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

QU'au 6 janvier 2026, outre l'augmentation annuelle prévue ci-haut, une augmentation ponctuelle maximale de 5 000 \$ soit accordée à monsieur Fournier suite à une évaluation de son travail.

QUE l'article 8,04 de la Politique des employé(e)s cadres concernant la période de service donnant droit aux vacances soit ignoré et que monsieur Fournier ait droit à 4 semaines de vacances pour 2025.

12. RÉSOLUTION 25-0003 - NOMINATION DU COORDONNATEUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE ET DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION.

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur général en l'occurrence, monsieur Daniel Fournier.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Fournier, directeur général,
soit et est nommé à titre de coordonnateur des
mesures d'urgence et de responsable de l'accès à
l'information et ce à compter du 6 janvier 2025.

**13. RÉSOLUTION 25-004 - AUTORISATION DE SIGNATURE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur
général, en l'occurrence monsieur
Daniel Fournier

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général, monsieur Daniel
Fournier, soit et est autorisé à représenter la
Ville de Murdochville et à signer, pour et en son
nom, tout document relatif à son administration
et ce, à compter du 6 janvier 2025.

**14. RÉSOLUTION 25-005 - AJOUT D'UN SIGNATAIRE AUPRÈS
DE DESJARDINS ET MODIFICATION DE L'ADMINISTRATEUR
PRINCIPAL POUR ACCÈSD AFFAIRES.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE demande soit faite auprès de Desjardins
Affaires afin :

- d'ajouter à la liste des signataires au compte
de la Ville de Murdochville le nom de monsieur
Daniel Fournier, directeur général;
- d'ajouter le nom de monsieur Daniel Fournier,
directeur général, à titre d'administrateur
principal d'ACCÈSD Affaires de la Ville de
Murdochville.

**15. RÉSOLUTION 25-006 - DÉSIGNATION DE LA PERSONNE
RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Daniel Fournier, directeur général
de la Ville de Murdochville, soit et est
autorisé :

- à inscrire la Ville de Murdochville aux
fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Ville de
Murdochville à clicSÉQR - Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Ville de
Murdochville à Mon dossier pour les entreprises
et, généralement, à faire tout ce qui est utile
et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Ville de Murdochville, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Ville de Murdochville et à agir au nom et pour le compte de la Ville de Murdochville, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Ville de Murdochville pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

16. RÉSOLUTION 25-007 - PAIEMENT DE LA FACTURE ADH07463 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

CONSIDÉRANT la facture ADH07053 de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'adhésion annuelle 2025 du directeur général monsieur Daniel Fournier au montant de 1 494,70 \$, plus taxes applicables.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'autorisation de paiement de la facture ADH07463 de l'Association des directeurs municipales du Québec soit et est donnée.

17. RÉSOLUTION 25-008 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS AU NOM DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens de la Ville de Murdochville est une priorité.

CONSIDÉRANT QU' une formation adéquate des pompiers et des pompières est essentielle pour assurer une réponse efficace en cas d'urgence.

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières peut soutenir cette initiative.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville autorise la MRC de la Côte-de-Gaspé à soumettre en son nom une demande au Programme d'aide financière pour la formation de quatre (4) candidats Pompier 1.

QUE la Ville de Murdochville mandate le gestionnaire à la formation de la M.R.C. La Côte-de-Gaspé pour remplir et soumettre la demande nécessaire ainsi que pour effectuer toutes les démarches requises pour le suivi de cette demande.

QUE la Ville de Murdochville s'engage à soutenir cette initiative dans le cadre des responsabilités de sécurité publique partagées entre les municipalités.

18. DEMANDE D'UTILISATION DE L'INTERNET DE LA VILLE POUR LA DIFFUSION DU FM 103.1.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

19. RENOUVELLEMENT DU BAIL 07455 B03 - POSTE RELAIS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

20. RÉOLUTION 25-009 - DEMANDE DE PARTENARIAT - WHITE LIPS 2025.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Nikola Falardeau-Drouin, organisateur de l'édition 2025 du White Lips qui se tiendra à Murdochville du 23 au 26 janvier 2025.

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste en une aide financière de 3 500 \$.

CONSIDÉRANT l'importante visibilité que cet événement apporte à Murdochville puisque près de 250 participantes venant de partout s'y retrouvent.

CONSIDÉRANT les importantes retombées économiques pour les commerçant locaux.

CONSIDÉRANT la situation économique qui prévaut actuellement.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'exceptionnellement pour 2025, la Ville de Murdochville accorde pour l'événement "White Lips 2025" la somme de 2 000 \$ provenant à 50 %

d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 %
d'Énergie éolienne du Mont Copper.

21. ORIGINE INNOVATION - FACTURE D'ACOMPTE.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**22. RÉSOLUTION 25-010 - FORMATION D'UN COMITÉ POUR
NÉGOCIER LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE
TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE
MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la Politique sur les conditions
de travail du personnel cadre de
la Ville de Murdochville est
échue depuis le 31 décembre 2024.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
GILLES BERNATCHEZ
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité pour les négociations de la
Politique sur les conditions de travail du
personnel cadre de la Ville de Murdochville soit
et est formé.

QUE ce comité soit formé des personnes du maire,
madame Délisca Ritchie Roussy, et des conseillers
messieurs Mathieu Blanchette, Harold Mercier et
André Minville.

QUE ce comité soit mandaté pour procéder aux
négociations à intervenir avec les représentants
des employés cadres de la Ville de Murdochville.

QUE le résultat de ces négociations soient
rapportées à l'ensemble du Conseil pour prise de
décision lors d'une prochaine assemblée.

**23. RÉSOLUTION 25-011 - PRIMES À LA GREFFIÈRE
ADJOINTE ET AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS.**

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur
général, en l'occurrence monsieur
Daniel Fournier.

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Soucy fut nommé
greffière adjointe depuis le
départ du dernier directeur
général.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alcide Richard fut nommé
directeur général par intérim
depuis le départ du dernier
directeur général.

CONSIDÉRANT QUE pour cet ajout de tâches à madame
Soucy et monsieur Richard,
recevaient une prime de 3 \$ de
l'heure.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fournier a besoin d'une
période d'intégration plus ou

moins longue et que la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, et le directeur du service des Travaux, monsieur Alcide Richard, pourront alléger sa tâche pour assurer sa pleine intégration.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le paiement de la prime de 3 \$ à la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, ainsi qu'au directeur du service des Travaux publics soit poursuivi jusqu'à avis contraire.

24. AFFAIRES NOUVELLES.

A) RÉSOLUTION 25-012 - DEMANDE DU COMITÉ DE FINANCEMENT DE LA COUPE DESJARDINS 2025.

CONSIDÉRANT la demande de madame Cathy Lemieux et de monsieur Mathieu Denis du Comité de financement de la Coupe Desjardins 2025 pour une commandite afin de défrayer une partie des coûts reliés au déplacement et à l'hébergement des joueurs.

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi se déroule cette année aux Îles-de-la-Madeleine du 26 au 30 mars prochain

CONSIDÉRANT QUE trois (3) jeunes de Murdochville participeront à ce tournoi.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville au Comité de financement de la Coupe Desjardins 2025, la somme de somme 450 \$ provenant à 50 % d'Énergie éolienne du Mont Miller et 50 % d'Énergie éolienne du Mont Copper.

B) RÉSOLUTION 25-013 - RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

CONSIDÉRANT le courriel madame Julie Blais, directrice générale du Réseau biblio GÎM, relativement à une demande de résolution nommant la responsable de la bibliothèque municipale de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Lise Dumas soit et est nommée à titre de responsable de la Bibliothèque municipale de Murdochville.

C) RÉOLUTION 25-014 - ACHAT DE DEUX (2) MODULES DE JEUX.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat de deux (2) modules de jeux qui seront installés dans le parc adjacent à l'école des Prospecteurs.

QU'une somme maximale de 10 000 \$ soit et est octroyée pour l'achat de ces modules.

QUE cette somme soit prise à même le surplus accumulé affecté au récréotourisme.

D) RÉOLUTION 25-015 - ACHAT D'UNE HOTTE DE POÊLE POUR LA CANTINE DU CENTRE SPORTIF.

CONSIDÉRANT QUE la cantine du Centre sportif est un endroit fermé dans lequel aucune ventilation n'est faite.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat d'une hotte de poêle pour installation dans la cantine du Centre sportif.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.

Monsieur Yvan Chouinard a des questions relativement à la conférence de presse tenue ce matin. Il aurait aimé être au courant.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, informe monsieur Chouinard, que cette conférence de presse était organisée par le ministère des Ressources naturelles et qu'elle y fut elle-même invitée. Il n'était nullement du ressort de la Ville d'inviter les participants à cette conférence.

Monsieur Yvan Chouinard désire savoir si les dons provenant des fonds éoliens peuvent être attribués à d'autres qu'à des organismes.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, répond que les règles d'attribution visent les organismes et non les individus ni les entreprises.

26. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
JEAN-PIERRE CHOUINARD
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il
est 19 h 35.

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY
Maire

NADIA SOUCY
Greffière adjointe